

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Copenhague, 16 décembre 2009

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates et lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP15) se tiendra le mercredi 16 décembre 2009 au Parlement danois (Folketing) à Copenhague. L'adresse du Folketing est la suivante :

Folketinget, Christiansborg
1240 København K.
Danemark
Téléphone : +45 33 37 55 00
Fax : +45 33 89 37 74
Courriel : folketinget@folketinget.dk

2. La Cérémonie inaugurale aura lieu de 10 heures à 10 h.30 et sera suivie par deux séances de travail. Un déjeuner sera offert à tous les participants à partir de 13 heures à la cafétéria du Parlement. La Réunion devrait s'achever à 18 heures.

Participation, inscription, liste des délégués

3. La Réunion parlementaire sera ouverte à tous les parlementaires présents à Copenhague au moment de la CdP15 qui seront accrédités auprès de la Conférence intergouvernementale par l'intermédiaire de leur délégation nationale ou en qualité d'observateur, et auront un badge d'identité valide de la CdP15. En effet, seules les personnes dûment accréditées auprès de la CdP15 seront autorisées à accéder au *Bella Centre* où aura lieu la Conférence intergouvernementale. Ce badge autorisera également l'accès aux locaux du Folketing.

4. Si, pour une raison ou une autre, un délégué parlementaire ne dispose pas d'un badge CdP15, un badge spécial "Réunion parlementaire" valable pour une journée sera délivré sur place. Ce badge sera valable pour la réunion au Folketing mais ne donnera pas accès au *Bella Centre*. Les délégués souhaitant obtenir un badge "Réunion parlementaire" sont priés d'en informer le Secrétariat de l'UIP d'ici au **15 novembre 2009**, au moyen du formulaire d'inscription ci-joint, également accessible sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-e/cop15/registration.pdf>).

5. Il convient de souligner que l'UIP et le Folketing **ne sont pas en mesure de faciliter l'accréditation à la CdP15 et ne peuvent être d'aucun secours pour l'obtention de visas Schengen** autorisant l'entrée au Danemark. Ces questions doivent être traitées individuellement par chaque délégation, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la CdP15.

6. En raison de la faible capacité de la salle de réunion du Folketing, le nombre de parlementaires par délégation ne devra pas dépasser deux. De la même façon, les délégations des observateurs ne devraient pas compter plus de deux personnes. Les parlements sont encouragés à veiller autant que possible à ce que leur délégation soit mixte.

7. Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les délégués sont priés de porter leur badge à tout moment pendant la Réunion et les réceptions auxquelles elle donnera lieu.

8. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion. Elle sera établie à partir des confirmations qu'aura reçues le Secrétariat de l'UIP jusqu'au 5 décembre. Les délégations sont priées de bien vouloir signaler directement à l'UIP tout changement à apporter à la liste provisoire. Une liste révisée sera affichée sur le site web de l'UIP après la session.

Modalités de travail

9. Un programme de travail détaillé sera publié sur le site web de l'UIP à l'approche de la Réunion et distribué aux parlements par d'autres moyens.

10. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. Le programme comprendra une cérémonie inaugurale suivie par une série de réunions-débat interactives et de présentations spéciales auxquelles participeront d'éminents experts internationaux et des représentants des Nations Unies et d'autres milieux. Le format de la Réunion étant conçu sur un mode largement interactif, les délégués feront tout leur possible pour éviter de lire des déclarations officielles. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat par de brèves interventions et suggestions. Il ne sera pas établi à l'avance de liste officielle d'orateurs. Il reviendra à la présidence de décider de l'ordre des interventions et des questions.

11. En raison de diverses contraintes, dont la courte durée de la Réunion, il n'est pas envisagé d'adopter un document final formel à l'issue de la session. Cependant, comme il est d'usage lors des réunions de cette nature tenues par l'UIP, la présidence présentera un résumé des débats sous la forme d'une déclaration de clôture.

Langues

12. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français. Les documents officiels de la Réunion seront établis en anglais et en français seulement.

Documents

13. Les seuls documents officiels de la session seront le programme, la liste des délégués, et des notes d'information établies par le Secrétariat de l'UIP.

14. Les délégués, qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou publications se rapportant aux thèmes de la Réunion, pourront utiliser une table disposée à cet effet près de la salle de conférence.

Hôtels

15. Les hôtels à Copenhague au moment de la CdP15 seront soumis à des restrictions sévères et seront pratiquement inaccessibles aux personnes non accréditées auprès de la Conférence intergouvernementale en tant que délégués ou observateurs. Pour loger les délégués de la CdP15 à Copenhague, les hôtes ont pré-réservé la quasi-totalité des chambres d'hôtel dans un rayon de 60 km autour du Centre de conférences. Aussi les **organiseurs de la Réunion parlementaire ne peuvent-ils pas proposer d'hébergement à Copenhague**. Nous invitons tous les délégués parlementaires à la CdP15 à se tourner vers le service de réservation officiel.

Compléments d'information

16. Toute demande d'information complémentaire concernant la Réunion parlementaire à l'occasion de la CdP15 devra être adressée à :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Téléphone : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org